



# Marcot la Plagne

## Compte rendu Conseil municipal

21 mars 2011



Le forum « emploi-droit-santé-formation » pour les saisonniers a eu lieu mercredi 30 mars dernier à la salle omnisports « Pierre Leroux » à Plagne Centre. Ce forum est organisé chaque année par l'espace saisonnier de Plagne Centre. Il est de plus en plus fréquenté, puisqu'une centaine de visiteurs s'étaient déplacés ce mercredi contre une cinquantaine en 2009.

## Conseil municipal du 21 MARS 2011

**Présents** : M. Richard BROCHE, maire,

Mme Sylvie MAITRE, adjointe,

MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,

Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale,

MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Michel BORLET, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean-Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean-Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

**Excusé** : M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE)

M. David ALLEMOZ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite ajouter un point aux questions diverses :

- un droit de réponse à la lettre de la présidente de la Communauté de communes du canton d'Aime (CCCA) qui portait des accusations à l'encontre de monsieur Robert ASTIER et de lui-même.

Monsieur Jean Luc BROCHE demande pourquoi monsieur Joël OUGIER SIMONIN n'a pas évoqué son droit de réponse en présence de madame la présidente lors du dernier conseil municipal informel. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la lettre de madame la présidente a été lue devant du public en réunion du conseil municipal. Son souhait est donc que ce courrier soit public et publié dans le compte rendu du conseil municipal comme celui de madame la présidente de la CCCA. Monsieur Jean Luc BROCHE fait part de son désaccord car il estime que cette réponse aurait dû être donnée devant la personne intéressée. Madame Sylvie MAITRE, messieurs Paul BROCHE et Bernard AUBONNET sont d'accord avec monsieur Jean Luc BROCHE et ne souhaitent pas donner suite à la demande de monsieur Joël OUGIER SIMONIN. Monsieur le maire clôt la discussion sur ce sujet. Bien qu'il ne soit pas d'accord sur le principe, monsieur le maire autorise monsieur Joël OUGIER SIMONIN à s'exprimer à la fin de la séance.

## MARCHÉS-TRAVAUX

### 1. TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU PARKING DES VILLARDS DU HAUT - AVENANT N° 1

Monsieur Robert ASTIER rappelle que le lot n°1 du marché « Agrandissement du parking des Villards du Haut » a été notifié le 25 octobre 2010 à l'entreprise SCREG SUD EST pour un montant de 48 527,42 € H.T. Compte tenu des mauvaises conditions météorologiques de cet automne, la peinture initialement prévue dans le marché pour protéger l'arrière du mur, n'a pu être appliquée. Il a ainsi été préconisé d'utiliser plutôt un géotextile ENKADRIAN, qui a par ailleurs permis de récupérer les journées d'intempéries.

Monsieur Robert Astier présente l'avenant n°1 au lot n°1 afin de prendre en compte cette prestation supplémentaire d'un montant de 3 576,02 € H.T. Le montant total de ce lot s'élève ainsi à 52 103,44 € H.T.

Suite à l'interrogation de monsieur Michel BORLET, monsieur Robert ASTIER confirme que ce mur va être habillé en pierre. Monsieur Michel BORLET réitère sa demande d'uniformiser l'ensemble des murets communaux, et si possible en pierre.

Monsieur Jean Luc BROCHE interroge monsieur Robert ASTIER sur le fait qu'une habitation du hameau aurait été destabilisée par les travaux. Monsieur Robert ASTIER explique que l'entreprise a effectivement destabilisé un hangar se trouvant à proximité. Un constat a été réalisé et l'entreprise prendra à sa charge les travaux de confortement.

Monsieur Robert ASTIER explique qu'il reste la question de la largeur du passage longeant le mur, à régler, pour ce riverain.

**Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché «Agrandissement du parking des Villards du haut - lot n°1». (Votants : 19, pour : 19)**

### 2. TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE EN BUREAUX ADMINISTRATIFS AVENANT N°1

Monsieur Robert ASTIER rappelle que le lot n°2 « travaux pour le réaménagement de la bibliothèque en bureaux administratifs » avait été attribué à l'entreprise SARL Atelier de Kiki pour un montant de 8 517,50 € H.T.

Monsieur Robert ASTIER explique que le maître d'oeuvre, l'architecte, a oublié d'inclure dans ce lot la réalisation d'un meuble pour la kitchenette et la mise en teinte des portes de placard, bien que ces travaux avaient été spécifiés dans le cahier des clauses techniques particulières. La prestation s'élève ainsi à 960,00 € H.T, portant le montant du lot 2 du marché à 9 477,50 € H.T.

**Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché de travaux « réaménagement de la bibliothèque en bureaux administratifs - lot n°2 ».**

(Votants : 19, pour : 19)

## Urbanisme

### 1. Autorisation implantation bâtiments annexes - télésiège des verdons sud

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle le permis de construire délivré le 12 novembre 2011 pour le nouveau télésiège des Verdons Sud. A ce jour, il convient d'autoriser la société d'aménagement de La Plagne (SAP) à déposer une nouvelle autorisation sur la parcelle communale section N n°830 pour l'implantation d'un bâtiment annexe à la remontée mécanique.

**Le conseil municipal autorise la société d'aménagement de La Plagne à déposer un permis de construire sur la parcelle citée ci-dessus dans les conditions énoncées.**

(Votants : 19, pour : 19)

# Finances

## 1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2010 relatif au budget général de la commune. Puis il quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2010 et qui s'établissent comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2010	CA 2010
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 279 607,00 €	12 017 537,14 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 279 607,00 €	15 297 838,74 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT	0,00 €	3 280 301,60 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	7 830 205,25 €	5 035 074,14 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 830 205,25 €	7 006 113,02 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT	0,00 €	1 971 038,88 €
TOTAL FONCT + INVEST	0,00 €	5 251 340,48 €

Monsieur Paul Broche précise que la somme de 2 100 000 € provenant de la vente des Rhododendrons est incluse dans l'excédent du résultat de fonctionnement.

**Le conseil municipal approuve le compte administratif 2010 du budget général de la commune. (Votants : 18, pour : 18)**

## 2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2010 relatif au budget annexe eau et assainissement de la commune. Puis il quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2010 et qui s'établissent comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2010	CA 2010
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	255 722,00 €	145 379,65 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	255 722,00 €	261 336,95 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT	0,00 €	115 957,30 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	200 824,00 €	51 606,32 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	200 824,00 €	125 158,82 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT	0,00 €	73 552,50 €
TOTAL FONCT + INVEST	0,00 €	189 509,80 €

**Le conseil municipal approuve le compte administratif 2010 du budget annexe eau et assainissement de la commune. (Votants : 18, pour : 18)**

## 3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET PARKINGS

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2010 relatif au budget annexe parkings de la commune. Puis il quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2010 et qui s'établissent comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2010	CA 2010
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	146 206,40 €	134 891,86 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	146 206,40 €	176 002,08 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT	0,00 €	41 110,22 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	343 137,48 €	180 010,59 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	343 137,48 €	335 854,03 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT	0,00 €	155 843,44 €
TOTAL FONCT + INVEST	0,00 €	196 953,66 €

**Le conseil municipal approuve le compte administratif 2010 du budget annexe parking de la commune. (Votants : 18, pour : 18)**

## 4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR - BUDGET GÉNÉRAL, EAU ET ASSAINISSEMENT ET PARKINGS

**Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2010 du budget général dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2010. (Votants : 19, Pour : 19)**

**Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2010 du budget de l'eau et de l'assainissement dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2010. (Votants : 19, Pour : 19)**

**Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2010 du budget des parkings dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2010. (Votants : 19, Pour : 19)**

## 5. Affectation des résultats 2010 - budget général

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2010 constatés au compte administratif du budget général de la manière suivante :

Les 3 280 301,60 € d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- pour 600 000 € en résultat reporté de fonctionnement 2011 afin de garantir l'équilibre budgétaire, le conseil municipal ayant fait le choix de ne pas réaliser d'emprunt en 2011.
- pour 1 861 793,24 € au financement des reports 2010
- pour 818 508,36 € au financement des nouveaux équipements prévus pour 2011

Les 1 971 038,88 € d'excédent d'investissement sont reportés automatiquement en recettes d'investissements 2011.

**Le conseil municipal approuve les affectations des excédents du budget général comme énoncées ci-dessus. (Votants : 19, Pour : 19)**

## 6. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2010 constatés au compte administratif du budget annexe eau et assainissement de la manière suivante :

Les 115 957,30 € d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- pour 60 000 € en résultat reporté de fonctionnement 2011

- pour 1640,23 € au financement des reports 2010,

- pour 54 317,07 € au financement des investissements prévus en 2011

Les 73 552,50 € d'excédent d'investissement sont reportés automatiquement en recettes d'investissements 2011.

**Le conseil municipal approuve les affectations des excédents du budget annexe eau et assainissement comme énoncées ci-dessus. (Votants : 19, Pour : 19)**

## 7. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010 - BUDGET PARKINGS

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2010 constatés au compte administratif du budget annexe des parkings de la manière suivante :

Les 41 110,22 € d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- pour 35 000 € en résultat reporté de fonctionnement 2011

- pour 6 110,22 € au financement des nouveaux investissements 2011,

Les 155 843,44 € d'excédent d'investissement sont affectés :

- pour 97 258,44 € en résultat reporté d'investissement

- pour 58 585,00 € au financement des reports 2010

**Le conseil municipal approuve les affectations des excédents du budget annexe parkings comme énoncées ci-dessus. (Votants : 19, Pour : 19)**

## 8. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2011

Pour 2011, et comme cela était prévu dans les orientations budgétaires et politiques de la prospective, monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux communaux de la fiscalité directe locale.

Cependant, et suite aux réformes fiscales engagées par l'État, monsieur le maire explique que certains taux du département et de la région (taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti et contribution foncière des entreprises) ont été transférés aux communes en contrepartie des pertes liées à la suppression de la taxe professionnelle.

TAXES	TAUX 2010	PROPOSITIONS TAUX COMMUNAUX 2011	TRANSFERT TAUX DÉPARTEMENT + RÉGION + FRAIS DE GESTION	TAUX COMMUNAUX + TRANSFERT TAUX DÉPARTEMENT/RÉGION
TAXE D'HABITATION	8,94 %	8,94 %	4,85 %	13,79 %
TAXE FONCIÈRE (BÂTI)	15,10 %	15,10 %		15,10 %
TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)	109,87 %	109,87 %	5,33 %	115,20 %
CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	23,30 %	23,30 %	6,34 %	29,64 %

Monsieur le maire précise que ce transfert est une opération neutre pour le contribuable puisqu'il consiste simplement à un changement d'affectation des taux du département et de la région vers le « bloc communal » (c'est à dire les communes et les établissements publics de coopération intercommunale EPCI).

**Le conseil municipal approuve les taux de contributions directes locales pour 2011. (Votants : 19, pour : 19)**

## 9. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2011

Monsieur le Maire rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son détail a été largement débattu lors des nombreuses réunions et commissions organisées ces derniers mois.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget général 2011 de la commune ainsi qu'il suit :

**- En fonctionnement : 12 283 500,00 € sont prévus en dépenses et 12 283 500,00 € en recettes**

**- En investissement : 7 814 006,76 € prévus en dépenses et 7 814 006,76 € en recettes.**

Dans la rubrique investissement, Monsieur Joël OUGIER SIMONIN aurait souhaité qu'une ligne budgétaire soit ajoutée pour les achats fonciers des galeries de Plagne Centre.

Monsieur le maire prend acte de la demande.

**Le conseil municipal approuve le budget général 2011 de la commune. (Votants : 19, pour : 19)**

## 10. VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2011

Monsieur le Maire rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son détail a été largement débattu lors des nombreuses réunions et commissions organisées ces derniers mois.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe eau et assainissement 2011 ainsi qu'il suit :

- **En fonctionnement : 271 310,00 € sont prévus en dépenses et 271 310 € en recettes**
- **En investissement : 223 079,77 € prévus en dépenses et 223 079,77 € en recettes.**

**Le conseil municipal approuve le budget annexe eau et assainissement 2011 de la commune.**  
(Votants : 19, pour : 19)

## **11. VOTE DU BUDGET PARKINGS 2011**

Monsieur le Maire rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son détail a été largement débattu lors des nombreuses réunions et commissions organisées ces derniers mois.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe des parkings 2011 ainsi qu'il suit :

- **En Fonctionnement : 187 600,00 € sont prévus en dépenses et 187 600,00 € en recettes**
- **En Investissement : 207 520,00 € prévus en dépenses et 207 520,00 € en recettes.**

Suite à l'interrogation de monsieur Joël OUGIER SIMONIN, monsieur le maire confirme l'investissement communal dans de nouveaux terminaux d'encaissement avec barrières pour les parkings de 150 000 euros. Monsieur Joël Ougier Simonin demande que les personnes concernées par l'entretien de ce matériel très onéreux soient particulièrement vigilantes.

Monsieur Paul Broche précise qu'une caisse va être ajoutée au parking P0, afin que ce dernier puisse également accueillir une clientèle touristique.

**Le conseil municipal approuve le budget annexe parkings 2011 de la commune.** (Votants : 19, pour : 19)

## **12. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2010 - BUDGET GÉNÉRAL**

Monsieur le Maire rappelle que les engagements non soldés au 31 décembre 2010 concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2011, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

**1 861 793,24 euros**

**Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2010 en recettes et en dépenses.**  
(Votant : 19, pour : 19)

## **13. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2010 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que les engagements non soldés au 31 décembre 2010 concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2011, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

**1 640,23 euros**

**Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2010 en recettes et en dépenses.**  
(Votant : 19, pour : 19)

## **14. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2010 - BUDGET PARKINGS**

Monsieur le Maire rappelle que les engagements non soldés au 31 décembre 2010 concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2011, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

**55 585,00 euros**

**Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2010 en recettes et en dépenses.**  
(Votant : 19, pour : 19)

## **15. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2011**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subvention des associations étudiées lors des différentes réunions finances.

Il rappelle que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € donneront lieu à la signature d'une convention d'objectifs. Seuls le club des sports, le club de bobsleigh luge et skeleton et le club La Plagne eaux vives sont concernés par cette convention.

Monsieur le maire informe qu'un club de luge s'est créé en parallèle du club de bobsleigh, luge et skeleton (CBLS). Ce nouveau club sollicite auprès de la commune une subvention de 10 000 €. Monsieur le maire demande l'avis du conseil municipal.

Monsieur André BROCHE précise que la section luge existe toujours au sein du CBLS. Une subvention étant déjà versée au CBLS pour la section luge, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

**Le conseil municipal approuve les subventions allouées aux associations pour 2011 pour un montant total de 273 305,00 €.**  
(Votants : 19, Pour : 19).

## **16. APPROBATION DE LA SUBVENTION À LA MAISON DU TOURISME D'AIME MACOT LA PLAGNE (MATO) POUR 2011**

Monsieur Bernard AUBONNET soumet au conseil municipal le montant de la subvention demandée par la MATO à la commune de Macot La Plagne, soit 1 450 424 € pour l'année 2011. Il précise que 50 000 € seront affectés aux dépenses d'investissement et 1 400 424 € aux dépenses de fonctionnement.

Monsieur Bernard AUBONNET ajoute que, conformément aux engagements pris l'an passé, le montant de la subvention proposé ce soir ne présente qu'une augmentation de 2% liée au coût de la vie.

Monsieur Michel BORLET souhaite s'exprimer sans lancer une polémique. Il regrette que les remarques formulées l'année dernière, au moment des discussions budgétaires concernant l'animation, soient restées lettre morte.

Il cite comme exemple la coupe du monde de Plagne Bellecôte, où il est particulièrement regrettable qu'en dehors de la compétition, il n'y ait eu aucune animation, aucune information. Alors...que c'était la finale de la coupe du monde et que deux plagnards étaient susceptibles de gagner.

C'était un dimanche, les gens venaient d'arriver, et n'étaient, pour une grande partie, au courant de rien. « L'organisation, on sait faire..., l'animation, toujours pas... ».

Monsieur Bernard AUBONNET répond qu'une large diffusion de cet événement par le biais de nombreux supports a été réalisée. Il ne pense pas que la présence d'un animateur sur le front de neige toute la journée aurait apporté un plus.

L'essentiel étant l'animation autour de l'évènement et son organisation, monsieur Bernard AUBONNET estime que la MATO a fait son travail correctement. Comme d'habitude, monsieur Michel BORLET dénigre la MATO, alors que c'est lui qui a créé l'organisme, et qu'il en a été président pendant quelques années !

Il est dommage que des querelles remontant à plus de 25 ans, resurgissent toujours, et négativement. La MATO avance et fait du bon travail.

Par contre, monsieur Bernard AUBONNET prend quand même note des remarques de monsieur Michel BORLET et assure qu'elles seront transmises aux personnes concernées.

Monsieur Bernard AUBONNET, président de la MATO, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

**Le conseil municipal approuve la subvention accordée à la maison du tourisme d'Aime - Macot La Plagne pour 2011. (votants : 18, pour : 16, abstention : 2, Robert Astier et Marin Vivet Gros)**

## **17. SUBVENTION ACCORDÉE À L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE CENTRE POUR 2011**

Considérant le rôle important joué par les galeries dans le cadre de l'animation de Plagne Centre, la commune de Macot La Plagne s'est engagée à verser, à l'union syndicale des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre (USCPPC), une subvention forfaitaire, dans la limite de 15 000 euros par an.

Monsieur le maire rappelle que le montant de la subvention doit être déterminé chaque année, lors du vote du budget de la commune.

**Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2011 à l'USCPPC. (Votants : 19, Pour : 19)**

## **18. SUBVENTION ACCORDÉE À L'UNION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES DE BELLE PLAGNE POUR 2011**

Monsieur le Maire rappelle que les circulations de Belle Plagne, qui desservent les copropriétés dans lesquelles se trouvent les hébergements, les commerces et les services, sont des éléments essentiels à la vie et à l'animation de la station. Afin d'aider l'union syndicale des propriétaires de Belle Plagne dans sa mission d'entretien, de sécurité et de salubrité de ces circulations, monsieur le maire propose d'allouer une subvention de 15 000 euros à cette union.

**Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2011 à la dite union. (Votants : 19, Pour : 19)**

## **19. SUBVENTION ACCORDÉE À L'UNION DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE BELLECÔTE POUR 2011**

Monsieur le Maire rappelle que les circulations couvertes de Plagne Bellecôte, sont des éléments essentiels à la vie et à l'animation de la station.

Afin d'aider l'union syndicale à en assurer la prise en charge en matière d'entretien, de sécurité et de salubrité, monsieur le maire propose d'allouer une subvention de 15 000 euros à la dite union.

**Le conseil municipal approuve la subvention accordée à cette union. (Votants : 19, pour : 19)**

## **20. SUBVENTION ACCORDÉE AU CINÉMA « LES ECRINS » DE PLAGNE CENTRE POUR 2011**

Monsieur le Maire rappelle que la commune subventionne depuis 2001 le cinéma « les Ecrins » de Plagne Centre dans le cadre d'une convention renouvelée chaque année.

Monsieur le maire propose de verser à la SARL cinéma « les Ecrins » une subvention de 10 000 euros pour 2011.

**Le conseil municipal approuve la subvention de 10 000 euros à verser pour 2011 à la SARL cinéma « Les Ecrins ». (Votants : 19, Pour : 19)**

## Questions diverses

### LISTE DES MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le maire informe le conseil municipal des marchés signés depuis le dernier conseil municipal, hors procédures spécifiques (<90 000 euros) pour lesquels il a reçu délégation. (voir tableau à la fin).

Monsieur Michel BORLET demande si les habillages des moloks peuvent être réalisés en arrondis, forme plus esthétique que l'angle droit et moins dangereuse. Monsieur Robert ASTIER confirme que l'arrondi facilite l'accès des camions bennes aux moloks. En revanche, ceci n'a pas été prévu dans le marché et risque d'entraîner un surcoût, donc la réalisation d'un avenant.

### AVIS ZONE HÔTELIÈRE DE PLAGNE VILLAGES

Monsieur Joël Ougier Simonin rappelle l'appel d'offres qui avait été lancé cet automne pour la réalisation d'un tènement hôtelier sur Plagne Villages. Suite à la révision du plan local d'urbanisme en cours, il s'avère que les prescriptions de l'Etat vont modifier les règles sur les zones hôtelières. Ainsi, l'appel d'offres n'est plus conforme.

Il propose de lancer de nouveau une consultation auprès des investisseurs susceptibles d'être intéressés par cette zone, ainsi que la possibilité de réactualiser les prix de vente des m<sup>2</sup> pour l'ensemble des zones hôtelières de la commune. Il rappelle les tarifs actuels : 50 euros le m<sup>2</sup> pour les hôtels et 300 euros le m<sup>2</sup> pour les résidences hôtelières. Il demande la position du conseil municipal sur ces deux propositions. Monsieur Michel BORLET est d'accord sur le principe de lancer une nouvelle consultation, tout en restant vigilant sur l'emprise du nouveau projet. En effet, au vu du succès du caravaneige, la collectivité devra réfléchir sur une éventuelle extension de celui-ci. Monsieur le maire répond que l'idée est de trouver d'abord un investisseur avec un projet intéressant. Ensuite, la collectivité travaillera sur l'extension du caravaneige.

Concernant le prix de vente, monsieur Laurent BOCH pense qu'il est important de ne pas augmenter celui des hôtels. Il suggère d'attribuer le marché au plus offrant. Madame Sylvie MAITRE est d'accord pour attribuer le marché à l'offre la mieux disante mais elle ajoute que les critères d'attribution devront s'appuyer également sur la valeur technique et qualitative du projet. Il serait dommage de laisser passer un projet intéressant pour des questions de prix. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique que le conseil municipal doit fixer une base de prix car celui-ci a déjà délibéré sur le sujet en début de mandat. Il rassure madame Sylvie MAITRE en rappelant que la commune va lancer une consultation, ce qui permettra de prendre en compte différents critères, autres que le prix, pour le choix du candidat.

Monsieur Bernard AUBONNET propose de fixer le tarif des résidences de tourisme à 350 euros le m<sup>2</sup> et de ne pas augmenter celui des hôtels. Le conseil municipal donne son accord de principe pour lancer de nouveau une consultation et fixe le prix minimal de vente du terrain à 350 euros le m<sup>2</sup> pour les résidences de tourisme. Le prix de vente du terrain au m<sup>2</sup> pour les hôtels reste inchangé.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Madame Sylvie MAITRE distribue un compte rendu relatif au projet de budget 2011 de la communauté de communes, présenté lors du dernier conseil communautaire du 16 mars. Elle invite les conseillers municipaux à en prendre connaissance et à lui faire part de leurs questions ou remarques afin qu'elle puisse les transmettre lors du prochain conseil, le 30 mars prochain. Elle présente les principaux points de ce compte rendu :

- Nouveaux investissements 2011 : Maison des Vignes et Maison des arts,
- Projets étudiés en 2011 : Ecole de musique et Plan Cruet
- Proposition de création de 4 postes à mi-temps équivalents à deux postes temps à plein : un poste chargé de communication, un poste assistante action sociale, un poste assistante ressources humaines, et un poste agent de maintenance aux services techniques.
- concernant les taux 2011 : il ressort un besoin d'augmentation de 2% du produit attendu des 4 taxes additionnelles pour équilibrer le budget. De ce fait, le montant des taux qui sera proposé n'est pas encore connu puisque les services travaillent actuellement sur le calcul.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) reste inchangée pour 2011.

Monsieur Laurent BOCH fait remarquer que la communauté de communes prend en charge le damage des pistes de ski de fond du Versant du soleil. Il se demande si la CCCA ne pourrait pas participer à l'entretien des sentiers d'altitude de Macot La Plagne par le biais d'une subvention.

Madame Sylvie MAITRE répond qu'il est toujours possible de mutualiser les charges mais elle n'est pas sûre que la commune de Macot La Plagne soit gagnante financièrement dans ce cas de figure.

Monsieur le maire fait remarquer que la commune de Peisey assume entièrement l'entretien de ses pistes de ski de fond alors qu'elle pourrait également demander une prise en charge par la communauté de communes.

Madame Sylvie MAITRE indique que la ligne budgétaire « étude des arbres » correspond à la nécessité d'établir un diagnostic des arbres du plan d'eau et de la voie verte qui sont atteints d'une faiblesse du tronc (ouverture de l'arbre en portefeuille) dont il convient de déterminer la cause. Monsieur Michel BORLET remercie madame Sylvie MAITRE pour le travail qu'elle a fourni.

### BÂTIMENT LE GÉNÉPY

Madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal qu'elle rencontrera lundi 28 mars, avec monsieur le maire, monsieur Vinit, directeur de l'OPAC de la Savoie afin de faire le point sur le bâtiment le Génépy à Belle Plagne. Elle s'assure auprès du conseil municipal que la volonté de la commune est bien de dénoncer la convention de gestion de ce bâtiment ou en tout cas de ne plus prendre en charge les grosses réparations sur un bâtiment qui n'appartient pas à la commune.

## **DROIT DE RÉPONSE DE MESSIEURS JOËL OUGIER SIMONIN ET ROBERT ASTIER**

Suite à la demande de messieurs Joël Ougier Simonin et Robert Astier de pouvoir répondre au courrier de madame la présidente de la communauté de communes du canton d'Aime, monsieur le maire laisse la parole à monsieur Joël Ougier Simonin.

Ce dernier fait lecture d'un courrier adressé à monsieur le maire de Macot La Plagne, mesdames et messieurs les conseillers municipaux de Macot La Plagne, madame la présidente de la communauté de communes du canton d'Aime et mesdames et messieurs les membres de la communauté de communes du canton d'Aime (CCCA).

Nous vous présentons ci-dessous la copie de ce courrier :  
« Lors du conseil municipal de Macot, le 7 mars 2011, madame MAIRONI, présidente de la CCA a fait valoir son droit de réponse quand aux allégations formulées au conseil municipal du 10 janvier 2011 sur le fonctionnement de la CCA. Ayant été mis en cause sur des points ne figurant pas dans le compte rendu du conseil municipal, je tiens à apporter quelques précisions.

Comme madame MAIRONI l'indique, une réunion de présentation de l'EPFL a été organisée le 20 octobre 2010. J'y suis arrivé en retard et j'y suis resté jusqu'à la fin pour la prospective CCA.

Si effectivement un tour de table a eu lieu, j'aimerais savoir quand, n'ayant jamais entendu quoi que ce soit à ce sujet.

Madame MAIRONI, présidente de la CCA, précise que la CCA a des status qui sont régis par le code des collectivités. Je lui fais remarquer qu'il y a une grosse disparité entre les diverses communes du canton pouvant passer d'une population de 400 à 3600 habitants pour certaines. D'autre part la commune de Macot avec la station de La Plagne représente une grosse part de la base imposable de la CCA (40 % environ à l'époque du SIVOM). La représentation de deux titulaires par commune au sein de la CCA, ne reflète par la réalité démographique et économique et de ce fait peut être considérée comme peu démocratique.

Toutes les remarques que j'ai faites ont été puisées dans le compte rendu de la CCA du 27 octobre 2010 à savoir :

- portage de l'EPFL : ayant une durée pouvant aller jusqu'à 8 ans
- mode de calcul de la TGE et son montant : les documents en notre possession ne le précisent pas.
- sortie de l'EPFL : les services indiquent qu'il conviendra de vérifier les conditions statutaires de sortie.
- Frais de DUP : les services indiquent qu'ils ne disposent pas d'informations sur ces données
- Risques de captage des capacités de financement pour un ou plusieurs gros projets : ce cas ne s'est jamais produit, si le risque théorique existe, la fontion départementale de l'EPFL, le soutien de la région.... font espérer que ce cas de figure ne se produira pas.

J'ai tenté d'obtenir des informations en missionnant la directrice adjointe de la mairie de Macot La Plagne pour

interroger le secrétariat de la CCA. Réponse : nous ne possédons pas d'éléments.

*DROIT DE RÉPONSE CONCERNANT M. ROBERT ASTIER*

*Lors de mon élection à la Cca, en tant que suppléant de la commune de Macot, j'ignorais totalement que je me devais d'assister à toutes les réunions sans crainte de passer sous l'oeil scrutateur de madame la présidente.*

*Certes, si je n'ai pas participé à certaines réunions de la Cca, l'absence de communication au sein du conseil municipal de Macot en est la principale cause. J'évoquerai simplement comme exemple le fait suivant : lors d'une absence prolongée d'un titulaire de Macot, le titulaire restant ( de surcroît vice-président de la Cca) ne s'est jamais préoccupé d'informer ni de solliciter ses suppléants. Concernant l'évocation de la représentativité des élus au sein du conseil communautaire, je tiens à rappeler que je n'ai évoqué le sujet que pour le compte de suppléants macotais ; cependant il est vrai que j'ai pris pour exemple une date de réunion communautaire en évoquant le fait que le nombre d'élus absents était plus important que le nombre d'élus présents.*

*En conclusion, n'étant pas en symbiose avec madame MAIRONI, je décide donc de quitter le poste de suppléants.*

*Notre constat : Selon madame Maironi, présidente de la Cca, les membres du bureau sont indignés !!*

*Quoi !! un quarteron de mécréants à l'outrecuidance de contester l'édit EPFL !!*

*La solution de sagesse préconisée le 20 octobre 2010 par les élus de Centron revient à l'ordre du jour :*

*La présidente, madame MAIRONI, le vice président, monsieur BROCHE prennent rendez vous auprès des services EPFL afin d'avoir des informations supplémentaires. Des réunions d'informations sont organisées dans toutes les communes et chacune d'entre elles sollicitées pour présenter des projets.*

*En conclusion, nous ne pouvons que maintenir les observations qui ont été faites au conseil municipal du 10 janvier 2011 et regretter cette situation qui entache l'image de la Cca.*

*Nous persistons à prétendre que les décisions importantes débattues en Cca doivent être présentées aux différents conseils municipaux avant d'être validées.*

Joël OUGIER SIMONIN  
Robert ASTIER

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 11/03	Habillage de points de collecte du tri sélectif à Plagne Soleil	SAS Boch et frères	77 943,00 €	93 219,83 €

## DÉCLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES EN 2011

N° DP	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315011M5006	UCPA LE France	PLAGNE CENTRE	Changement chassis

## Informations diverses

### TOUS AU NUMÉRIQUE

Le département de la Savoie passera à la télévision tout numérique le 20 septembre 2011. Les personnes possédant encore une antenne râteau ou intérieure, doivent, s'ils ne l'ont déjà fait, adapter au numérique leur installation de télévision avant le 20 septembre 2011. Un Groupement d'Intérêt Public (GIP) **France Télé Numérique** a été créé pour assurer la transition. A ce titre, le GIP France Télé Numérique met à la disposition des administrés :

- Un centre d'appel : le **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h00 à 21h00) : il permet à chacun de faire un diagnostic avec les téléconseillers et d'avoir une réponse adaptée en fonction de sa situation.
- Un site internet : **www.tousaunumérique.fr**
- **Une communication régionale** : à partir du mois de juin 2011 pour les départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute Savoie, la campagne sera diffusée dans la presse quotidienne et la presse TV régionale ainsi qu'à la télévision et à la radio, jusqu'au passage.
- **Des points d'information fixes et mobiles** : Ces points d'information seront mis en place dans divers endroits publics non répertoriés pour le moment.
- **des aides financières à l'équipement**. Elles sont réservées, sous certaines conditions, aux foyers recevant aujourd'hui exclusivement les chaînes historiques par une antenne râteau. Elles s'appliquent pour le poste principal de la résidence principale.
- **Un dispositif d'aide personnalisée. Il sera mis en oeuvre au bénéfice des foyers vulnérables aux changements technologiques** (foyer dont les membres ont plus de 70 ans et/ou personnes souffrant d'un handicap égal ou supérieur à 80%). **Cette aide est gratuite pour les personnes éligibles et intégralement financée par l'État. Elle sera effective à partir du mois d'août, et jusqu'à deux semaines après le passage.**

### QU'EST CE QUE LE PASSAGE À LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE ?

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt du signal analogique hertzien et son remplacement par un signal numérique hertzien. La télé numérique, c'est jusqu'à 19 chaînes nationales gratuites en plus des chaînes locales. Pour y accéder, les foyers doivent s'équiper en conséquence : le plus souvent, un simple adaptateur numérique branché sur le poste de télévision suffit.

Il n'est pas nécessaire de changer sa télévision pour pas-

ser à la télé tout numérique.

### COMMENT RECEVOIR LA TÉLÉ NUMÉRIQUE

- **Avec une antenne râteau (ou intérieur)** : On peut recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec : Un adaptateur TNT externe branché sur la prise péritel de la télé actuelle ou un télé avec TNT intégré.
  - **Avec une parabole** : On peut recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :  
Une parabole orientée vers le satellite ASTRA + un adaptateur (TNT SAT)  
Une parabole orientée vers le satellite AB3 + un adaptateur. (FRANSAT)
  - **Avec une box ADSL, le câble ou la fibre optique** : On peut recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec un abonnement : Orange, numéricable, Dartybox, Bbox, neufbox et Alicefree.
- Si vous habitez en immeuble ou en lotissement doté d'une antenne râteau collective, il est important de vérifier, avant de vous équiper, auprès du syndic ou du gestionnaire d'immeuble que l'antenne collective est compatible avec la réception des signaux numérique.

### INVENTAIRE BOTANIQUE

Les pelouses sèches (coteaux maigres très exposés) ne sont souvent plus pâturés mais restent riches en flore dont les orchidées. Un inventaire de ce patrimoine naturel est réalisé par tranche sur l'ensemble du territoire de la Savoie.

Cette année, notre commune est susceptible d'être parcourue entre mars et août (une visite par pelouse).

### Les botanistes respecteront les propriétaires privées.

Renseignements auprès du Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie. Tél : 04.79.25.20.32  
Info@patrimoine.naturel-savoie.org

# La crèche les p'tits Bonnets - Plagne Centre

Depuis le début de la saison, la crèche organise les activités par thématiques (tout comme l'ensemble des services municipaux dédiés à l'enfance). Pour la semaine du 24 au 30 janvier, c'est le thème des pompiers qui avait été choisi. La semaine s'est terminée avec la visite de la caserne en 2 groupes : le jeudi et le vendredi matin. Les enfants ont pu monter aux commandes des camions, avec l'autorisation de faire

fonctionner la sirène et le gyrophare ! ils ont essayé les tenues et les casques des pompiers, sont entrés à l'intérieur des véhicules de secours...

Les pompiers leur ont remis, avant de partir, leur diplôme d'«apprenti pompier» ; ils étaient tous très fiers.



A la crèche, les enfants ont pu découvrir la musique lors d'une semaine à thème avec de nombreux ateliers : construction d'instruments, danses, jeux autour de la musique... La semaine s'est clôturée avec Patrick et Mathieu (les cuisiniers), qui sont venus jouer respectivement de l'accordéon et de la guitare pour la plus grande joie des enfants.



# Les garderies périscolaires de la commune

Les deux équipes des garderies périscolaires de la commune (Gipsy CAESTECKER, Sophie TRESALET et Cendrine Léger pour Macot chef-lieu, Benjamin PACHOD, Antonia HUTNICK et Emmanuelle CHENU pour La Plagne) proposent des activités et animations variées aux enfants fréquentant la garderie.

À Macot, Gipsy et Sophie travaillent sur des semaines thématiques comme les risques en montagne (et notamment au ski), la météo ou l'environnement. Pour illustrer la semaine consacrée aux risques en montagne, monsieur Claude Schneider, nivologue et météologue à la SAP, est venu présenter aux enfants son métier. Les animatrices organisent également des ateliers créatifs aussi variés que la fabrication de pompons, les dessins au crayon ou à la peinture, la réalisation d'une mangeoire à oiseaux ou d'une station météo.

À la garderie de La Plagne, les enfants ont pu développer leur sens artistique en réalisant de la peinture sur draps, en fabriquant des masques et des couronnes, en modelant de la pâte à sel, de la pâte à modeler...

L'équipe a prévu également tout au long de la saison des jeux collectifs, des balades, des danses, la fabrication de cabanes, la visite des pompiers...

Un grand merci aux animateurs de Macot et de La Plagne pour leur gentillesse et leur dynamisme.



Garderie Macot chef lieu lors de la venue de monsieur Claude Schneider.



«Atelier sport» à la Garderie La Plagne

# Le carnaval 2011 *La Plagne - 25 février 2011*

L'école primaire et l'école maternelle de La Plagne ont organisé leur carnaval juste avant les vacances de février sous un splendide ciel bleu.



Cette journée faisait également partie du projet de toute l'école qui a décidé cette année de travailler sur une thématique musicale avec un Jazz band. Côté déguisement, les princesses cotoyaient les indiens, les cows boys, les super héros comme spiderman... Les enfants ont fait admirer leurs beaux costumes en défilant sur les rythmes entraînants du groupe de jazz et country qui accompagnera également leur

spectacle de fin de saison.

Parents, enfants, professeurs se sont retrouvés tous ensemble pour danser et faire la fête sur la place du chaudron de Plagne Centre avant de regagner le groupe scolaire et de prendre un goûter bien mérité à la salle omnisports pour clore cette magnifique journée.



## Macot chef-lieu - 1er avril 2011

Les enfants de l'école maternelle et primaire de l'école de Macot chef-lieu ont participé, vendredi 1er avril 2011 après midi, au carnaval intercommunal à Aime, réunis avec les écoles d'Aime et de Villette.



Sous un soleil radieux, le défilé a fait le tour d'Aime depuis les écoles en passant par la maison de retraite et les rues piétonnes, pour finir place de la basilique où les attendait monsieur Carnaval. Avant d'aller prendre le goûter sur le théâtre de verdure, les enfants ont assisté, comme la tradition le veut, au grand feu de joie de monsieur Carnaval. Les élèves de Macot ont rivalisé d'imagination pour leurs

costumes sur des thèmes aussi variés qu'originaux que le cirque, la chasse, la protection des animaux et les cinq sens.



# Manifestation

## 8 mai 2011

### MACOT CHEF LIEU

La cérémonie aura lieu au monument aux morts de Macot chef lieu devant la mairie et sera suivie d'un vin d'honneur. Les horaires ne sont encore pas définis. Vous serez informés par voie d'affichage dans les commerces et sur les panneaux d'information.

## Remballe ta fi'Aime

### 14 mai 2011

#### AIME

Seconde édition de la journée des talents de la jeunesse A partir de 11h, avec l'ouverture des stands, expositions, activités spectacles.

Restauration et buvette sur place, avec remise des bénéfices au profit d'association.

En fin d'après-midi, défilé de mode, suivi d'un apéro musical. 20h et 21h30 Concerts.

**Pour plus d'infos : page facebook, commission jeunesse d'Aime**

### BIBLIOTHÈQUE MACOT CHEF-LIEU

Mardi : **10h à 12h**

Mercredi : **15h - 18h**

Vendredi/samedi : **17h-19h**

#### Opération « Premières Pages »

Les bibliothèques de Macot et de La Plagne participeront à l'opération « Premières Pages » cette année. Tout enfant né en Savoie en 2010 se verra offrir un album, conjointement par le conseil général et la CAF. Les parents pourront venir chercher l'album à Macot ou à La Plagne munis du coupon réponse, remis par la CAF courant avril.

#### Prix « Rosine PERRIER »

Les bibliothèques de Macot et de La Plagne participeront également à la sélection du prix « Rosine PERRIER » cette année. Le prix récompense une oeuvre de fiction ancré dans un terroir francophone. Des livres de la sélection seront à votre disposition dans les deux sites. Une fois le livre terminé, on vous invite à remplir le bulletin de vote qui l'accompagne pour donner votre avis. Vous avez jusqu'à fin août pour lire un ou plusieurs de ses romans. Venez découvrir la sélection dans vos bibliothèques !

#### Exposition

Durant les mois d'avril et de mai, la bibliothèque de Macot chef-lieu expose les peintures « portraits Maliens/Africains » de l'artiste Myriam NAËL. Entrée gratuite pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

A partir du 1er juin 2011, la bibliothèque de Macot chef-lieu recevra l'artiste Isabelle Bourgoin, en partenariat avec la Maison des arts d'Aime.

#### Spectacle à la salle polyvalente de Macot chef-lieu

**27 MAI 2011 À 20H**

la compagnie «Les tréteaux aux 4 vents» viendra à la salle polyvalente de Macot pour jouer « Harpo 3 pour ceux qui ont vu le 2 » d'après Les diálogos de Roland Dubillard, Les Fables de La Fontaine, Les Contes de Victor Hugo et les aphorismes de Sacha Guitry pour une soirée pleine d'humour et de poésie !

Entrée gratuite.

À partir de 12 ans.

# Informations

## INSCRIPTION ÉCOLE

### MACOT CHEF LIEU

L'inscription des enfants nés en 2008 pour la rentrée scolaire 2011/2012 est possible à partir du 09 mai 2011.

Se présenter en mairie pour l'inscription avec :

- le livret de famille
- une quittance de loyer ou facture EDF à votre adresse
- le carnet de vaccination

Ensuite prendre rendez vous avec le directeur de l'école au 04.79.09.74.64. **Lors du rendez vous, il vous est demandé d'apporter une photo d'identité de votre enfant.**

### LA PLAGNE

L'inscription des enfants nés en 2008 pour la rentrée scolaire 2011/2012 est possible à partir du 11 avril 2011.

Se présenter en mairie pour l'inscription avec :

- le livret de famille
- une quittance de loyer ou facture EDF à votre adresse
- le carnet de vaccination

Ensuite prendre rendez vous avec le directeur de l'école au 04.79.09.27.64.



## Horaires

### Déchetterie de Valezan

A partir du 28 mars 2011

Lundi/mardi/mercredi/vendredi : **13h30 - 18h30**

Samedi : **9h - 12h et 13h30 - 18h30**

### Salle omnisports « Pierre Leroux »

#### PLAGNE CENTRE

Du lundi 09 mai 2011 au jeudi 30 juin 2011

Salle omnisports « Pierre LEROUX » :

Lundi/jeudi : **14h-18h**

Mardi/mercredi : **9h-12 et 14h-18h**

**Permanence Mairie**

Mardi : **9h-12h**

### BIBLIOTHÈQUE LA PLAGNE

du mardi 27 avril au jeudi 30 juin 2011

Mardi : **15 -18h**

Jeudi : **15h - 17h30**

### CRÈCHE LES P'TITS BONNETS PLAGNE CENTRE

Fermeture du 30 avril au 05 juin 2011

**Du lundi 06 juin 2011 au vendredi 01 juillet 2011**

lundi/mardi/jeudi/vendredi : 9h à 17h

**Du lundi 05 juillet 2011 au vendredi 26 août 2011**

lundi au vendredi : 8h30 à 17h30

Fermeture du 29 août au 30 septembre 2011

